



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL N°197 Mars-Avril 2014

EDITO : POUR LA REVALORISATION DES SALAIRES : EN GREVE LE 15 MAI !

Irresponsable ! Tel est le qualificatif employé par les « Economistes atterrés » (1) pour décrire le pacte de responsabilité mis en place par François Hollande et répondant aux préconisations du MEDEF. La baisse des charges des employeurs serait la recette miracle à la création d'emplois et à la compétitivité. Pourtant, les mesures de réduction du coût du travail n'ont, depuis 20 ans, pas apporté la preuve d'une relance de l'emploi. La mise en œuvre du pacte de responsabilité est conditionnée par une nouvelle baisse des dépenses publiques, à hauteur de 50 milliards d'euros d'ici 2017. C'est pour dénoncer cette nouvelle manœuvre au service d'une idéologie libérale que la FSU (avec la CGT, FO et Solidaires) a appelé à la grève le 18 Mars dernier. C'est aussi dans cet esprit (défense des emplois et des salaires) que se tiendront les manifestations du 1er Mai. Dans ce contexte, le salaire des fonctionnaires est un levier pour parvenir aux restrictions annoncées, avec notamment la poursuite du gel du point d'indice (à l'œuvre depuis 2010). Pour dénoncer cette politique d'austérité en matière salariale, dans le cadre de la journée nationale d'action et de mobilisation du 15 mai prochain dans la fonction publique (à l'appel de la FSU, CFDT, CGT, CFTC, SOLIDAIRES, UNSA et FA-FP) le SNEP, avec la FSU appelle à la grève. Avoir une mobilisation à la hauteur des enjeux est maintenant le défi à réussir.

Après un lendemain d'élections municipales douloureux, (abstention toujours importante, montée de l'extrême droite), l'heure en est au remaniement ministériel. Outre le changement de Ministre, l'enjeu pour nous est de réussir à conserver les avancées que nous avons obtenues avec V Peillon. Le décret UNSS a été validé en conseil d'état, mais n'est toujours pas paru au Journal Officiel. Les négociations sur les missions et obligations réglementaires de service, ont permis des avancées importantes

(maintien d'une coordination spécifique de l'EPS, reconnaissance de la coordination de district UNSS, création d'une indemnité pour au moins 6h d'enseignement de l'EPS en première et terminale générales, technologiques ou professionnelles et en CAP,...). Mais, nous devons maintenant avoir la garantie que tous ces engagements ne seront pas remis en question avec le nouveau Ministre. L'autre conséquence de ce remaniement ministériel est la disparition du ministère des Sports (qui est maintenant associé à celui du droit des femmes et de la politique de la ville). Cette perte de spécificité, associée à la politique menée sur ce secteur depuis plusieurs années, (RGPP, puis MAP (2), budget déjà faible (0,14% du budget de l'Etat) et en baisse, globalisation des missions des personnels, ...) ne laisse pas entrevoir une évolution positive.

Il est donc aujourd'hui impératif que nous fassions vivre nos propositions sur le sport, l'EPS, l'école et les services publics, en donnant vie aux mandats dont nous sommes dotés lors du récent congrès national. Celui-ci a suivi le congrès académique qui s'est tenu les 20 et 21 Février derniers. Etape importante dans la vie démocratique du SNEP académique, le congrès a aussi été un moment fort de « vie » syndicale, tant sur le nombre de participants, que sur la qualité des débats, ou sur la convivialité. Il a aussi annoncé le lancement de la campagne pour les prochaines élections professionnelles de Décembre 2014. D'ores et déjà, nous appelons chaque collègue à mesurer l'enjeu de ces élections. Si l'on veut continuer à construire un rapport de force favorable nous permettant d'obtenir des victoires, de défendre les services publics et de porter des propositions pour une école de la réussite de tous, il faudra voter et faire voter pour les listes SNEP et FSU !

GRES Lucile

(1)Les Economistes Atterrés « Un pacte irresponsable » Mars 2014.

(2)RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques ; MAP : Modernisation de l'Action Publique

Sommaire

Page 2 Congrès
Page 3-8 Compte-rendu des 3 derniers CTA
Page 8 Formation continue

Page 9 CORPO
Page 10 Muts inter
Page 11 Muts intra

CONGRES DU SNEP 2014 DE RETOUR DE VOGÜE !

2

La délégation du SNEP Limoges (Lucile Grès, Sonia Lajaumont et Dominique Parvillé) a représenté l'académie lors du congrès national du SNEP-FSU, à Vogüé (dans l'Ardèche), du 24 au 28 mars 2014.

Elle a porté la parole et les mandats votés par les collègues rassemblés en congrès académique les 20 et 21 février derniers.

Un beau moment, riche en débats et en échanges portant sur la position que portera notre syndicat sur les questions générales et d'éducatives, sur l'EPS en particulier, sur nos statuts et enfin sur le syndicalisme en général (pour plus d'infos et pour consulter les textes, [rendez-vous sur le site national](#) !).



CONGRES ACADEMIQUE DE LIMOGES 2014

Le congrès académique a réuni cette année près d'une trentaine de collègues venus sur 2 jours échanger sur les thèmes présentés dans le précédent bulletin. L'objectif d'un congrès étant notamment de remettre à plat un certain nombre de mandats, les débats ont abouti à des contributions soumises au vote et ont été portées par nos représentants au congrès national. C'est aussi l'occasion pour les adhérents de voter pour l'élection des bureaux départementaux et académiques. Vous trouverez ci-dessous la composition du nouveau bureau académique pour les 3 prochaines années.

BUREAU ACAD

GRES Lucile (Co secrétaire académique sortante, membre du bureau national) (LP 87)
AUCONIE Jean-Tristan (Co secrétaire académique sortant) (Clg 87)
DURIN Annette (secrétaire départementale Creuse sortante) (Lycée 23)
DURTH Jean-Pierre (secrétaire départemental Corrèze sortant) (Clg 19)
LAJAUMONT Sonia (secrétaire départementale Haute-Vienne sortante) (Lycée, LP et clg 87)
BOISSARD Carole (trésorière académique sortante) (Clg 87)
BARON Bruno (Clg 87)
BARON Isabelle (STAPS)
DELATTRE Régine (Clg 19)
DURTH Sylvie (retraîtée 19)
GAILLARD Sophie (Clg 87)
GAUTIER Philippe (UNSS 19)
LEMAIRE Thibaut (LP 87)
MALEYRIE Alexandre (DDCSPP 87)
MANDART Pierre (Clg 19)
MATHYVAT Jean-Yves (lycée 23)
MORAND Stéphane (lycée 87)
PARVILLE Dominique (Clg 23)
PERRIER Catherine (Clg 23)
PRECIGOUT Emmanuel (DDCSPP 19)
VALLA Didier (retraité 87)
VILLARD Sabine (STAPS)
WERMELINGER Gérard (retraité 87)



CTA: Comité Technique Académique

Depuis notre dernière publication à toute la profession se sont tenus 3 CTA, principale instance décisionnaire des politiques menées par le rectorat. Vous trouverez ci après les comptes-rendus de ces réunions.

Compte rendu du CTA du 19 décembre 2013 BILAN DE RENTREE

Ce qu'il faut retenir de ce CTA :

- **Au plan général :** A la rentrée 2013, on note une augmentation de + 511 élèves dans le second degré. Le rectorat avait prévu en janvier dernier 198 unités (qui correspondent à 15 emplois). Mais il y a eu sous estimation, la réalité de la rentrée a été bien supérieure en nombre d'élèves. La FSU s'est employée à dénoncer cette manœuvre destinée à justifier les économies de moyens.

Sur notre secteur, voici ci-dessous la déclaration liminaire faite par le SNEP :

Monsieur le Recteur,

L'actualité de cette rentrée en EPS a été marquée par un appel syndical du SNPDEN à tous les chefs d'établissement de ne pas assurer la présidence des AS, fonction qui fait pourtant partie de leur mission. Cet appel a été perçu comme une nouvelle attaque contre le service public du sport scolaire et a suscité chez nos collègues une véritable indignation et incompréhension.

Suite à ces événements, nous approuvons la démarche du courrier qui a été envoyé par vos soins aux chefs d'établissement les rappelant à leurs obligations. Nous regrettons toutefois ne pas en avoir été destinataires. Monsieur le Ministre a également apporté son soutien, à plusieurs reprises à l'originalité du sport scolaire, service public organisé sous forme associative.

La récente adoption du Décret confirmant le forfait de trois heures réservé à l'animation de l'association sportive dans le service de tous les enseignants d'EPS, au CT Ministériel du 27 Novembre, a été perçu par la profession comme un engagement fort et historique en faveur du sport scolaire. L'annonce de la fin du détachement des cadres représente également une forte satisfaction.

Concernant l'échelon académique de l'UNSS, nous vous demandons, en votre qualité de président du CR UNSS et en respect du Décret du 13 Mars 1986, régissant les statuts de l'UNSS, la convocation et la tenue de deux conseils régionaux par an. Ceci permettrait d'étudier sans précipita-

tion les budgets annuels en fin d'année civile et le rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Nous formulons également, comme nous l'avons fait au dernier conseil régional de l'UNSS, la demande de moyens horaires et humains supplémentaires pour le service départemental de la Creuse, dans le but de réduire la charge de travail de la DR adjointe en charge de ce département et afin d'améliorer le fonctionnement du service. Ce département reste le seul de l'Académie à fonctionner avec une seule personne et à ne pas avoir d'emploi de secrétaire. Nous formulons également une demande d'octroi de moyens spécifiques, en décharge de service pour la préparation du mondial de basket 2015.

Concernant l'emploi, dans notre discipline, force est de constater que malgré la hausse non négligeable du recrutement cette année, celle-ci n'a pas permis de rattraper les 4000 emplois perdus en EPS ces dernières années.

Les moyens de remplacement, quasiment divisés par trois dans notre académie depuis 2008 (passage de 56 à 20 TZR), ne permettent pas d'assurer la continuité du service public. Cette situation amène à un taux de suppléance d'environ 2%, totalement insuffisant. Le ministère reconnaît lui-même la nécessité d'un taux minimum de 6%. Les besoins réels étant d'ailleurs bien plus près de 10% !

.../...

Nous déplorons à cette rentrée, une nouvelle fois, les conditions de travail difficiles dans lesquelles les TZR exercent : services partagés sur plusieurs établissements, affectations parfois éloignées, problèmes pour l'attribution des forfaits d'AS (qu'ils doivent réclamer, alors que ceux-ci font partie de leurs Obligations Réglementaires de Service, telles que définies dans le décret 50-583 du 25 mai 1950), indemnités et frais rémunérés de façon tardive. Ces dégradations entraînent, de fait, des répercussions négatives sur l'apprentissage des élèves.

Notre dernier point concerne les stagiaires. Depuis maintenant 4 ans, nous dénonçons la réforme de la formation et formulons d'autres propositions. Entrer dans le métier avec 4 niveaux de classes différents, dont des classes à examens, à temps plein la majeure partie de l'année, avec un émiettement dans l'animation de l'AS (prise en cours d'année, avec parfois des

journées de formation le mercredi après-midi) sont autant de difficultés qui empêchent de prendre le temps nécessaire à l'analyse, à l'échange et à la formation.

Cette année, le phénomène s'est accentué avec les conditions d'affectation et de travail particulièrement difficiles des contractuels admissibles : Surcharge de travail, pas de disponibilité (rendant l'intégration aux équipes et la formation de terrain particulièrement ardue), impossibilité de participer à l'AS, tuteurs non prévus et encore moins formés, etc...

Nous espérons qu'une attention toute particulière sera accordée aux futurs fonctionnaires stagiaires et que des mesures en leur faveur (décharge, affectations, conditions de travail) seront prises au niveau académique.

Pour finir, nous insistons une nouvelle fois pour que les postes bloqués pour les fonctionnaires stagiaires soient basculés au mouvement 2014.

Lors de ce CTA, le SNEP a également demandé à connaître l'état du nombre de forfaits d'AS rapportés au nombre de professeurs d'EPS dans l'Académie (TZR et enseignants non titulaires compris).

A la lecture du document (page suivante), le SNEP a formulé deux remarques :

- Pourquoi 21 enseignants n'ont pas de forfaits d'AS ?

Réponse du rectorat : 6 stagiaires cad2, 3 ou 4 TZR en rattachement qui n'ont pas le forfait dans leur service, le reste dépend d'un choix de l'établissement.

Réponse SNEP : Les forfaits d'AS ne sont pas une variable d'ajustement des DGH, ne doivent pas être au choix de l'établissement. Le forfait fait partie du statut des professeurs d'EPS. De plus, l'heure en est à la parution du décret et au développement du sport scolaire.. Nous demandons la plus grande vigilance.

Réponse du rectorat : Pas de réponse

- Comment se fait-il que la consommation des moyens (en heures) ne cesse de croître depuis trois ans, alors qu'on a perdu 60 profs d'EPS en 6 ans ?

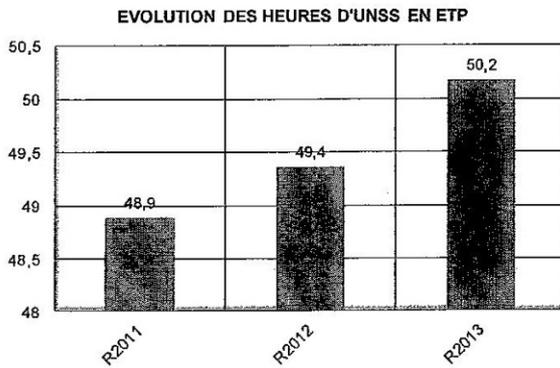
Réponse du rectorat : Ils ne savent pas, mais c'est comme ça





16/12/2013

HEURES D'UNSS EN ETP



Depuis trois ans la consommation des moyens d'enseignement au titre de l'UNSS ne cesse de croître.

NOMBRE D'AGENTS BENEFICIANT DES HEURES D'UNSS SELON LE GRADE ET LA MODALITE DE SERVICE A R2013

NOMENCLATURE MODALITE DE SERVICE	
CODE	LIBELLE
FE	CREDIT D'HEURES POUR FONCTION ELECTIVE
MF	TEMPS PARTIEL POUR ELEVER UN ENFANT
MS	TEMPS PARTIEL POUR SOINS ENF/ASCEND
MT	TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE
TB	TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR HANDICAP
CA	CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE
MX	MI-TEMPS THERAPEUTIQUE SECURITE SOCIALE
TC	TRAVAIL A TEMPS PLEIN
TE	TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR ENTREPRISE
TP	TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION
TS	TEMPS PARTIEL POUR SOLIDARITE FAMILIALE

UNSS > 3 HEURES

- 1 enseignant au CLG Egletons
- 3 enseignants au LYC Perrier Tulle

QUOTITE UNSS	ADM CONTRACTUEL 2ND DEGRE SESS EX 2014	CHARGE D'ENSEIGN. EPS HORS CLASSE	CHARGE ENSEIGN. EPS CLASSE	EXCEPTIONNELLE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PROFESSEUR D'EPS BI-ADMISSIBLE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	ENSEMBLE
MF					1				6		7
2,6					1						1
3									6		6
MS									1		1
3										1	1
MT											1
2										1	1
TC	5	1	13	17	4	1	3	178	63	285	
0,5	1										1
1	4										5
2,5									1	1	2
3		1	13	16	4	1	3	170	59	267	
3,5				1					2		3
4									3	1	4
4,5									1	1	2
5										1	1
TP			1			1			6	1	9
1,5									1		1
3			1			1			5	1	8
ENSEMBLE	5	1	14	18	5	1	3	191	65	303	

NOMBRE D'AGENTS SANS HEURE D'UNSS SELON LE GRADE ET LA MODALITE DE SERVICE A R2013

GRADE	TP	TC	ENSEMBLE
ADM CONTRACTUEL 2ND DEGRE SESS EX 2014		6	6
CONTRACTUEL ENSEIGNANT 2EME CATEGORIE		3	3
PROFESSEUR D'EPS BI-ADMISSIBLE		1	1
PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE		7	7
PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	1	2	3
VACATAIRE		1	1
ENSEMBLE	1	20	21

21 enseignants ayant des heures devant élèves dont 6 contractuels admissibles n'ont pas d'heure d'UNSS et 1 PEPS HCL à temps partiel

COMPTE-RENDU CTA du 14 Janvier 2014: REPARTITION DES EMPLOIS RENTREE 2014.

6

Ce qu'il faut retenir de ce CTA :

→**Au niveau national :** Les moyens prévus sont les suivants pour la rentrée 2014 : + 986 Emplois Temps Plein (ETP) second degré +1000 ETP d'HSA, pour une augmentation d'effectifs annoncée de 9000. Celle-ci s'élève finalement à 33000.

Se dessine un paradoxe où la création d'emplois ne crée pas de postes, puisque les emplois seront utilisés pour financer les décharges des stagiaires, l'éducation prioritaire, etc ... Nous sommes évidemment favorables à ces mesures, mais déplorons que cela soit financé sur une enveloppe budgétaire à moyens constants.

→Dotation Académique :

Emplois Temps Plein :

+13 ETP dans le premier degré (+32 ETP de décharges de formation).

- 13 ETP d'heures postes et + 13 ETP d'HSA dans le second degré (+33 ETP de décharges de formation)

+1 emploi d'assistante sociale

+ 1 emploi d'infirmière

+3 emplois de CPE

Attention, les emplois prévus pour les stagiaires ne sont pas des heures devant élèves !! Donc, quand le rectorat présente + 70 ETP, cela ne se traduit pas en postes ni en heures devant élèves !

Prévisions d'effectifs rentrée 2014 :

Dans le premier degré :+295

Dans le second degré :-67

→On peut résumer le CTA à deux conceptions développées :

D'un côté, le Recteur développe une défense politique des choix nationaux et académiques : Alors qu'il y a moins 13 emplois, il défend le fait qu'il a fait l'effort de ne pas supprimer de sections et même d'ouvrir des formations, de ne pas « déshabiller la Creuse » dans le premier degré. Au niveau national, il fait valoir le rétablissement de la formation des enseignants, les moyens donnés à l'éducation prioritaire, etc

De l'autre, la FSU dénonce un décalage entre les annonces gouvernementales de créations d'emplois qui ne se traduiront pas par des postes supplémentaires ni par une amélioration des conditions de travail des personnels. La rentrée 2014 s'effectuera à moyen constant voire pire et les personnels vont être très déçus !

→Le SNEP intervient une nouvelle fois sur le dossier des Sections Sportives Scolaires :

Nous dénonçons une nouvelle fois le fait qu'aucune communication n'ait été faite sur d'éventuelles ouvertures ou fermetures de sections sportives, alors que la carte des formations doit passer en CTA et que les autres ouvertures/fermetures sont présentées : en langue, pour les dispositifs particuliers,

Nous dénonçons également le fait que la tenue de la commission consultative (qui donne un avis servant de point d'appui pour la décision du Recteur), se tienne sans représentants du SNEP et redemandons :

-la possibilité que le SNEP siège dans la commission consultative : ils étudient la question

-Le fait que les infos soient présentées au CTA en respect des textes (ils étudient aussi la question)

Compte rendu du CTA du 12 Mars 2014

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES POUR LA RENTREE 2014⁷ :

LE SNEP OBTIENT DE NOUVELLES VICTOIRES !

Ce qu'il faut retenir de ce CTA :

- Sur les quatre postes prévus à la fermeture en EPS (collège Jean Moulin à Brive, collège de Treignac, collège de Saint-Sulpice les Feuilles et LP Vaillant), le SNEP en gagne un à Saint-Sulpice-les-Feuilles.
- Pour deux des postes supprimés, le SNEP gagne le maintien du forfait d'AS (Treignac et J Moulin) dans le BMP.
- Un poste est créé au collège Calmette.
- La communication des projets d'ouverture et de fermeture des SSS au CTA est actée (ça ne fera donc plus en catimini !).
- Par contre, le recteur refuse de donner les 3h postes nécessaires à l'encadrement des sections et prévu dans les textes, car sinon ils ne pourraient pas ouvrir toutes les sections qu'il ouvre.
- Nous avons dénoncé le fait que des sections ouvrent contre l'avis des équipes EPS. Il dit avoir suivi l'avis de la commission consultative !

Déclaration liminaire du SNEP FSU :

Durant les huit dernières années, une politique de suppression massive d'emplois d'enseignants du second degré a été menée. En Education Physique et Sportive, le non remplacement de deux professeurs d'EPS sur trois partants à la retraite, a entraîné la suppression de plus de 4.000 emplois, soit près de 15% de la profession.

Cette politique a durement détérioré les conditions d'exercice du métier (effectifs pléthoriques dans les classes, regroupements de divisions, affectations sur plusieurs établissements, alourdissements des services via les HSA et HSE ...). Elle a également fortement dégradé les conditions d'enseignement de la discipline (remise en cause des projets, des dédoublements, des options, de l'enseignement de la natation et des Activités Physiques de Pleine Nature...). Enfin, elle a aussi affaibli les conditions d'apprentissage, créant et/ou renforçant les difficultés des élèves. Ce contexte, associé au renforcement des pouvoirs locaux dans une politique managériale grandissante, entraîne un malaise des enseignants d'EPS. Le désarroi de nos collègues s'exprime toujours plus fortement, tant sur la dégradation des conditions d'enseignement et d'exercice de leur métier, que sur les relations souvent tendues avec leur hiérarchie.

Le nouveau gouvernement a affiché la volonté de redonner la priorité à la jeunesse et à l'éducation. Pourtant, la refondation de l'école engagée, comprenant la création de 60000 emplois en cinq ans, n'est pas à la hauteur des attentes. La priorité donnée à l'éducation prioritaire, le retour à une formation des enseignants sont des éléments importants. Mais nous déplorons que ces mesures se fassent à moyens constants, au détriment des autres établissements et personnels.

Au niveau académique, cette politique se traduit par la perte de 13 emplois dans le second degré pour la rentrée 2014. Depuis 2005, 68 postes d'enseignants d'EPS ont été supprimés, chiffre auquel viendraient s'ajouter, 4 nouveaux postes pour la rentrée 2014. Supprimer 68 emplois en EPS revient à amputer d'autant les moyens destinés à l'animation du service public du sport scolaire, en fragilisant les AS, les établissements et les districts. Cette politique est d'autant moins compréhensible qu'elle s'accorde mal avec la volonté affichée de développer celui-ci.

Cette année encore, le SNEP FSU dénonce ces choix qui révèlent de surcroît, quelques contradictions et incohérences.

Supprimer des emplois dans des zones rurales, renforce le manque d'attractivité de ces secteurs et affaiblit leur dynamique.

Multiplier les mesures de carte scolaire, fragilise les possibilités de mobilité des personnels et s'inscrit à l'inverse de l'intérêt général.

Prévoir des BMP sans support prévu pour l'AS, à la place de postes supprimés, met en difficulté les établissements et surtout les élèves. En effet, l'UNSS représente souvent, en milieu rural en particulier, le seul accès possible à la pratique sportive pour les jeunes. A cet égard, le SNEP FSU, demande à ce qu'une attention toute particulière soit portée aux AS ne comprenant qu'un professeur d'EPS, afin qu'un deuxième forfait soit attribué dès qu'il y a un BMP.

Il en va de même pour nos collègues stagiaires, nous souhaitons avoir la garantie que ceux-ci bénéficient de l'intégralité de leur forfait d'AS, toute l'année, compris dans leur service à 7h+3h, dans l'esprit et en respect du décret.

Dans le cadre des actuelles négociations sur le dossier métier, le SNEP FSU a obtenu le maintien du caractère systématique de la coordination en EPS et l'officialisation de la coordination des districts UNSS. Il tient à souligner la satisfaction de la profession sur ce point. Il continue à demander que cette mission puisse s'effectuer en décharge horaire de service. Dans le cadre de ces discussions autour du métier, nous demandons à ce que la fonction de secrétaire d'AS soit indemnisée. Elle ne donne actuellement lieu à aucune rétribution. Celle-ci est pourtant lourde, en particulier dans les gros établissements.

Pour terminer, le SNEP FSU réitère ses demandes concernant les sections sportives scolaires.

Nous déplorons que les choix d'ouverture et de fermeture de sections ne soient pas présentés en CTA comme le reste de la carte des formations. Nous ne contestons pas la tenue d'une commission consultative sur la question, mais le fait que les représentants élus du personnel n'y siègent pas et qu'ils ne soient pas destinataires des compte-rendu de réunion. Nous contestons également le principe d'ouverture de sections contre l'avis des équipes EPS. Enfin, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, d'abonder les DGH des établissements concernés à 3 heures postes, et non 2 HSA comme à l'heure actuelle, en rappelant, que la circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011 indique que « Le temps de pratique ne peut être inférieur à 3 heures hebdomadaires par élève ».

FORMATION CONTINUE

Le CAF (Conseil académique des Formations) s'est réuni le 1er février. L'ordre du jour était le bilan du PAF 2012-2013 et la présentation du cahier des charges du prochain PAF, 2013-2014.

Au niveau du second degré, le volume des journées de formation diminue est passé de 23046 « journées stagiaires » à 21583. Par contre, est-ce une évolution intéressante, le nombre de journées de formation à public désigné diminue enfin au profit des formations à candidature individuelle. Nous dénonçons ces dernières années la mainmise de l'administration sur les contenus au travers du pilotage de ce type de formations qui étaient imposées. Cela s'explique notamment du fait que les « efforts » de formation consécutifs aux réformes ont été réalisés... Les stages de proximité ont été aussi en un an multipliés par deux, ce qui montre la réelle volonté des collègues de définir eux-mêmes les moyens de répondre à leurs besoins.

Ces indicateurs ne peuvent que nous conforter en ce qui concerne la politique académique du SNEP de développement des stages à caractères pédagogique et didactique.

Autre point important, nous avons enfin obtenu les taux de pression (nombre de demandeurs/nombre de places disponibles) module par module que nous réclamions depuis des années. Les données statistiques du rectorat étant biaisées...

Là encore les diagnostics des syndicats de la FSU étaient justes: les collègues demandent beaucoup plus les stages à caractère disciplinaire que les autres. Pour exemple, en EPS, à l'exception notable (mais pas surprenante tant les textes cloisonnent les pratiques à ce

niveau du cursus), du stage « évaluation en Lycée », les autres stages sont à plus 150% de demandes!

Pour répondre à certains collègues qui s'interrogent sur les modalités de sélection à tel ou tel stage, voici le cheminement depuis notre inscription au PAF.

Pour commencer, les établissements ne l'affichent pas tous de la même façon, par exemple, dans certains la listes des demandes est affichée en salle des profs avec pour chaque stage la mention « retenu » ou « non retenu » sans que l'on sache qui des chefs ou de la commission DAFPEN-IPR bloque la demande), le motif n'est lui non plus pas précisé...

En gros 2 étapes :

- 1 premier filtre par le chef d'établissement, qui fait remonter son avis pour chaque demandeur et chaque stage demandé, si l'avis n'est pas favorable, c'est réglé... On a eu le cas cette année de plusieurs collègues bloqués par le chef pour la formation au 2CASH, un comble quand on sait que les chefs veulent des personnels qui l'aient dans leur établissement ! Mais comme c'est une formation lourde (en danger du coup...) et que les remplacements ne sont pas assurés...

- 1 second filtre, qui détermine les heureux élus, est celui d'une « commission » comprenant les IPR et la DAF PEN, en fonction des taux de remplissage, le stage est ou non accordé. Les premiers vœux sont privilégiés systématiquement. Si le vœu pour le même stage est reconduit l'année d'après, le collègue sera prioritaire...

CORPO

CAPA AVANCEMENT du 24-01-2014

Cette CAPA s'est tenue dans le contexte tendu que nous connaissons actuellement de gel du point d'indice et de « rumeurs » sur le gel de l'avancement. Nous avons dénoncé la politique d'austérité menée sur les salaires de la Fonction Publique: en 30 ans, un enseignant aura perdu, au même niveau de carrière en classe normale, jusqu'à 30% de son pouvoir d'achat et cela s'accélère encore avec le gel du point d'indice... C'est comme ça qu'on relance l'économie? Et qu'on attire vers les métiers de l'enseignement? Nous avons à nouveau aussi dénoncé l'absurdité de l'avancement au 3 rythmes: pourquoi chaque année 30% des collègues seraient « méritants », 5/7 « moyens » et 20% « mauvais »? Faire passer un collègue à l'ancienneté le fera-t-il travailler plus et mieux?

BARRES DE PROMOTION 2013-2014

Echelon :	Du 4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11
GC	82.00	/	87.70	89.60	89.90	92.90	96.00
C		/	87.00	88.80	89.40	91.90	92.79

Tous les collègues promouvables ont reçu un courrier détaillant leur situation. Les critères de départage sont le type de la promotion précédente au bénéfice du mode le moins intéressant et l'âge.

GT Vœux & barèmes Mutations Inter du 24-01-2014

1^{er} constat : nombre records de demandeurs, seulement 14 (21 l'an passé, 19 il y a 2 ans, et il y avait deux fois moins de stagiaires !), les barres élevées de ces dernières années continuent de décourager, ainsi que la perspective de muter à l'aveugle et surtout l'engorgement annoncé cette année pour l'intra qui devrait aboutir très souvent à une affectation en tant que TZR. Peut-être aussi que l'on se plait en Limousin...

14 demandeurs, parmi eux :

9 stagiaires (dont 1 issu du réservé), 1 ne participant pas au mouvement inter (ex-fonctionnaire PE)

Une demande en simultanée

Aucun TZR ne fait de demande.

5 demandeurs sur 5 (on ne tient pas compte des profs stagiaires) font un vœu unique (ils savent ce qu'ils veulent !).

Demandes de départ en retraite:

Nous leur souhaitons à tous de pouvoir pleinement en profiter!

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION
Linol	Franck	Ag HCl	ESPE Limoges
Barbanceys	Mauricette	PEPS HCl	Clg Aix-sur-Vienne
Barbier	Marie-Paule	PEPS HCl	Ly Ussel
Dupuy	Eveline	PEPS HCl	Clg Treignac
Petit	Christine	PEPS HCl	ZR 23
Racaud	Jacques	CE ClEx	Clg Bourganeuf

MUTATIONS

MUTATIONS INTER 2014

Acad Origine	NOM	NJF	PRENOM	Situation 2013-2014	
SORTANTS					
LIM	ABDOUL RAS-SOUL	ABDOUL RASSOUL	MICKAEL	EREA Meymac	muté Bordeaux
LIM	CHERAMY	CHERAMY	ANNE-SOPHIE	stagiaire	Muté Créteil
LIM	COLLAS	BHIKI	NATHALIE	LP Darnet Saint-Yrieix	mutée Montpellier
LIM	ELLEBOODE	ELLEBOODE	SABRINA	stagiaire	Muté Créteil
LIM	JAMMET	JAMMET	ROMAIN	stagiaire	Muté Créteil
LIM	LEDUR	LEDUR	WILLIAM	stagiaire réservé	Muté Créteil
LIM	POUPEAU	POUPEAU	ESTELLE	stagiaire	Muté Créteil
LIM	SAINT-PERON	CASSAN	CHANTAL	Clg Benevent	mutée La Réunion
LIM	SCAFONE	SCAFONE	ANDY	stagiaire	Muté Créteil
LIM	THROMAS	THROMAS	DAMIEN	stagiaire	Muté Créteil
LIM	VANDESTOC	VANDESTOC	AYMERIC	stagiaire	Muté Créteil
LIM	VAUZEILLES	VAUZEILLES	THIBAUD	stagiaire	Muté Créteil
ENTRANTS					
	ANDRIEUX	ANDRIEUX	AURELIEN		VERSAILLES
	CHANVILLARD	CHANVILLARD	JULIEN		VERSAILLES
	CHASTRUSSE	CHASTRUSSE	ALAIN		LIMOGES (AGRI)
	COMBETTE	COMBETTE	ALEXANDRE		VERSAILLES
	DAMETTE	DAMETTE	HERVE		MARTINIQUE
	DEMILECAMPS	DEMILECAMPS	PIERRE		MAY OTTE
	LEDUR	LEDUR	WILLIAM		LIMOGES
	MADESCLAIRE	MADESCLAIRE	LAURIE		VERSAILLES
	MARTINEZ	MARTINEZ	CARINE		TOULOUSE
	MIKHAILOFF	MIKHAILOFF	MATHIAS		TOULOUSE
	THOURAUD	THOURAUD	JEAN-BAPTISTE		VERSAILLES

HISTORIQUE INTER LIMOGES

ANNEE	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
BARRES	177	185	168	178	125	171,2	231,2	261,2	456,2	397,2	238,2	733	418	412,2	322	475
CALIBRAGE	16	7	18	35	28	20	17	3	0	11	15	3	8	5	5	7
ENTRANTS	24	21	25	38	38	29	39	15	8	19	27	5	14	8	13	10

MUTATIONS INTRA 2014

Dpt	Poste théoriquement vacant	objet de la vacance	remarques:	Affiché sur SIAM ou site du rectorat:
19	Ly Ussel	retraite 2013	Stagiaire	
19	Clg Treignac (CSD)	retraite 2014	Suppression	
19	Clg Ussel	retraite 2013	Stagiaire	
19	Clg Objat	vacant		SIAM
19	EREA Meymac (APV)	mut inter		vacant inter
23	LP Aubusson	vacant	Stagiaire	
23	Clg Felletin	libéré inter 2013	Stagiaire	
23	Clg Dun-le-Palestel	gelé depuis R2012	Stagiaire	
23	Clg Benevent	mut inter		vacant inter
23	ZR 23	retraite 2014		
23	Clg Bourganeuf (CSD)	retraite 2014		SIAM
87	LP Dautry	retraite 2012	Stagiaire	
87	LP ST Exupéry	gelé depuis R2011		
87	LP Saint-Yrieix	mut inter		vacant inter
87	Ly Limosin	gelé depuis R2013	Stagiaire	vacant inter
87	Ly St Léonard de Noblat	vacant	Stagiaire	
87	Clg Ambazac	retraite 2012	Stagiaire	
87	Clg Eymoutiers (CSD)	vacant		SIAM
87	Clg Chalus (CSD)	vacant		SIAM
87	Clg Aix-sur-Vienne	retraite 2014	Stagiaire	
87	Clg Calmettes (APV)	création		SIAM
suppression avec mesure de carte scolaire				
19	Clg J Moulin Brive			
87	LP Vaillant			
1/2 Poste ESPE Limoges		retraite 2014	agrégé	
1/2 Poste ESPE Limoges		retraite 2014	agrégé	

Le mouvement intra sera donc encore cette année réduit à peau de chagrin. Le nombre très important de supports gelés au profit des stagiaires du CAPEPS 2013-2 (session exceptionnelle) qui seront pour la dernière fois à plein temps, ampute le mouvement de 11 postes (un support n'a pas encore été déterminé par l'administration). Les frustrations seront nombreuses et les entrants seront certainement en difficulté pour obtenir un vœu correspondant à leurs attentes.

Les TZR et les non-titulaires ne seront pas plus à la fête, en effet, aux stagiaires à plein temps du 2013-2 (estimés à 11 par le rectorat), il faut rajouter les 2 admis du réservé qui seront eux aussi à temps plein ainsi que les stagiaires du CAPEPS externe 2014 (éventuellement ceux de l'interne) qui seront à 7-8H + 3H d'AS sur le premier semestre et qui donc seront affectés sur des BMP jusque là pourvus par des TZR à l'année et des collègues non-titulaires. Cela oblitère grandement les possibilités soit d'affectation à l'année (AFA) des TZR, soit le réemploi des non-titulaires dans l'académie.

Le SNEP interviendra comme chaque année afin de réinjecter le maximum de postes au mouvement et de permettre les meilleures conditions d'affectations possibles des TZR.

Nous regrettons l'absence de CCP examinant le recrutement des non-titulaires. Comme l'an passé, le Rectorat refuse de convoquer cette instance sur ce thème.

Pour une meilleure lisibilité de la situation des stagiaires l'an prochain nous vous renvoyons à la page suivante:

<http://www.snepfsu.net/stagiaire/index.php>

CALENDRIER DES OPERATIONS CORPO A VENIR CETTE ANNEE

Mardi	20/05/2014	DP2	CAPA	Révision de notes administratives / postes adaptés / congés formation / Hors-classe des P EPS et classe ex. des CE EPS	CAMIO
Mardi	20/05/2014	DP2	GT	Vérification vœux et barèmes intra EPS	CAMIO
Mercredi	11/06/2014	DP2	FPMA	Mouvement intra EPS	CAMIO
Jeudi	12/06/2014		CAPN	Liste d'aptitude P EPS / Hors-classe 29ème base et détachés / détachements	MEN
Vendredi	04/07/2014	DP2	GT	Révisions d'affectation et rattachement TZR EPS	CAMIO
Lundi	21/07/2014	DP2	GT	Phase d'ajustement et affectation des stagiaires EPS	CAMIO

Ne tardez pas à nous renvoyer vos fiches syndicales (mutations intra ou hors-classe), c'est pour nous un outil fondamental afin de faire corriger les erreurs de l'administrations et de vérifier que les collègues sont traités en toute équité. Vous les trouverez à l'adresse suivante:

ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/corpo/fiche_hcl_prof_clexc_ce14.pdf

<http://www.snepfsu.net/mvt/fichemut.php>

De même, les collègues ayant demandé une révision de note administrative sont invités à nous contacter afin que nous puissions défendre leurs dossiers.

corpo-limoges@snepfsu.net ou 06-82-26-49-68

